

REGLEMENT COURSE, ORRYGEOISE et MARATRAIL 2024

Départ : ORRY-LA-VILLE PLACE DE LA LIBERATION le dimanche 22 septembre 2024 à 9h30 L'épreuve est limitée à 200 départs. »100 Solo 100 Duo «

Conditions générales

Course ouverte à toutes les personnes de **plus de 20 ans solo et 18 ans duo.**

Les concurrent(e)s s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

Barrières horaires

Le temps maximum de l'épreuve et de : 6h00 pour les marathoniens et 6h00 pour les relais en une seule étape, à allure libre. (Premier relai maximum 3h)

Toutes pauses comprises !

Sous réserve d'être passé aux divers postes de pointage avant les heures de fermeture (barrière horaire)

Point ravitaillement 11h Château de chantilly.

Relais 12h30 PNR Château Borne Blanche.

Point ravitaillement 14h00 Le poteau d'Herivaux.

L'arrivée 15h30 place de la libération Orry-la-Ville

Afin de poursuivre l'épreuve, les concurrent(e)s devront impérativement quitter les divers sites, (postes de pointage et postes de ravitaillements), avant les heures de fermeture indiquée ci-dessus.

Le parcours d'un dénivelé de 490 M/p* empreintes à 94 % environ des sentiers Forestiers et de plaines et ne présente pas de difficultés techniques particulières sur la première moitié « la deuxième étant plus accidenté »

Ravitaillement :

Quatre postes de ravitaillement seront disposés sur le parcours. C'est une épreuve en semi auto-suffisance. En dehors de ces postes, chaque traileur doit donc être autonome sur le plan alimentaire et disposer de suffisamment de nourriture et d'eau pour combler ses besoins. La distance moyenne entre deux ravitaillements est de 10 à 12 km.

Matériel obligatoire :

Il est vivement conseillé de ne pas négliger le matériel obligatoire préconisée par l'organisation pour des raisons de sécurité et de bien-être pendant la course.

Un camelle 1L ou 1ceinture avec contenant, Une couverture de survie, Un téléphone avec n° pc course, Gels, alimentation.

Date et horaires à retenir.

À) Dates :

Ouverture des inscriptions le 15 mars 2024 clôture des inscriptions le 20 septembre 2022 (dans la limite des places disponibles)

Si l'une des courses est complète, les inscriptions à cette course sera clôturées avant le 16 septembre 2022.

Droit d'inscription par concurrent :

Inscription individuelle et en équipe en ligne uniquement sur notre site

<https://orrygeoise.adeorun.com>



Rappel : -votre inscription est strictement personnel, en cas d'empêchement, celle-ci ne peut ni être ni vendu, ni rétrocéder. Si vous ne possédez pas de licence le certificat médical est obligatoire pour participer à une compétition hors stade. Aucune inscription ne sera validée sans votre certificat médical

(Celui-ci devra avoir moins d'un an et comporter la mention « absence de contre-indication à la pratique (de la course à pieds en compétition) du sport ou à la discipline concernée en compétition. »

Votre inscription définitive ne sera possible qu'avec votre paiement + l'envoi immédiat de votre certificat ou de votre licence valide. Les personnes ayant un dossier d'inscription incomplet au 21 septembre 2024 ne seront pas inscrites au marathon et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves.

Attention :

Principe :

Participation aux compétitions (arrêté ministériel du 24 juillet 2017)

L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée.

Exception : à défaut de présentation de cette licence, perception est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport (course à pieds compétition) ou de la discipline concernée en compétition.

A) dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L231-2 et L231-3 du code du sport les participants devront être :

-ou titulaire d'une licence athlétisme compétition, athlétisme Running ou athlétisme entreprise délivré par la FFA(*)

-ou titulaire d'une licence délivrée par les saisons au courant par la Fscf fscgt ufolep ugsel unss faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » (autorisation médicale « en compétition » sur la carte, licence, sur une étiquette autocollante apposer) (*)

(*) =Fournir une photocopie du ou des documents correspondant (année en cours).

-ou en possession d'un certificat médical, dûment signé, de moins d'un an au jour de la course, stipulant la mention suivante (pas de contre-indication médicale à la pratique de la course pied en compétition) »

Annulation d'engagement /Remboursement :

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être **justifié par un certificat médical** et devront nous parvenir **avant le 31 aout 2024**.

Celui-ci sera a hauteur de :60 % du montant de l'inscription vous seront remboursés.

Les remboursements seront traités au plus tard deux mois après l'épreuve 2024.

Catégories 2024 :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
U23 / Espoirs	ES	2002 à 2004
U20 / Juniors	JU	2005 et 2006
U18 / Cadets	CA	2007 et 2008
U16 / Minimes	MI	2009 et 2010
U14 / Benjamins	BE	2011 et 2012
U12 / Poussins	PO	2013 et 2014
Éveil Athlétique	EA	2015 à 2017
Baby Athlé	BB	2018 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1989 - 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975
	M3	1974 - 1970
	M4	1969 - 1965
	M5	1964 - 1960
	M6	1959 - 1955
	M7	1954 - 1950
	M8	1949 - 1945
	M9	1944 - 1940
	M10	1939 et avant

- Dossards :

* A ORRY-LA-VILLE, SAMEDI 21 septembre 2024,.

Les horaires définitifs seront précisés ultérieurement.

Chaque concurrent, qu'il soit inscrit en individuel ou en équipe, devra venir retirer personnellement son dossier et le bracelet qu'il devra obligatoirement porter durant la course lui sera posé au poignet, en présentant une pièce d'identité avec photo.

- Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de la puce, il doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course. Il doit toujours être mis au-dessus de tout vêtement

Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et bien l'attacher afin qu'il soit toujours visible.

Le dossard et le bracelet sont aussi vos laissez-passer. Ils sont nécessaires pour accéder aux aires de ravitaillement, infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

Attention : En cas d'empêchement, un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre. S'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans certificat médical valide) est engagée.

Relais par équipes : 1 dossard équipe contenant la puce qui devra être porté sur le devant par le concurrent en course + 1 dossard individuel pour chacun des relayeurs à mettre dans le dos

Classements :

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, (un classement sera établi dans toutes les catégories.

Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques sans podium).

Relais par équipe C'est le nom de l'équipe qui figurera au scratch.

- Challenge : solo et duo (et entreprise)

Un classement par équipes est proposé sous forme de challenge. Constitution d'une équipe à partir de 2 compétiteurs.

Remise des Prix :

-Pour le podium : coupes et/ou lots seront offerts.

-Pour les finishers du solo

-Pour les finishers du duo

Seuls les trois premiers au scratch seront amenés à être appelé sur le podium

Le premier/première « espoirs et seniors sur le marathon et semi » orrygeois et le plus ancien.

Podium Masculin et Féminin

Postes de pointage :

Les postes de pointage seront répartis le long du parcours. Les pointages électroniques se feront grâce à la détection de la puce collée sur le dossard. Ils sont destinés à assurer le classement et le suivi des compétiteurs en temps réel.

L'emplacement de certains autres postes de pointages électroniques appelés les points de contrôles ne sera pas communiqué. D'autres contrôles manuels seront effectués par les équipes de direction des courses, tout au long du parcours. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé.

La santé et le sport :

Lutte antidopage

L'organisation de L'ORRYGEOISE MARATRIL s'inscrit pleinement dans la démarche destinée à traquer la tricherie et mettra en œuvre la procédure prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFA, si l'épreuve devait être retenue pour un contrôle.

Le choix des compétiteurs contrôlés appartient au médecin désigné et ne cible pas forcément l'élite, les licenciés ou les non licenciés, il définit également le nombre de contrôles à réaliser.

Disqualification:

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage
-

Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui sera précisé sur le carnet de route et/ou sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

Abandon suite à une blessure

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical met en œuvre les moyens adaptés.

Assistance Médicale :

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale.

Boisson et Nourriture :

Le principe de cette course est la semi-autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes de ravitaillement approvisionnent les participants en boissons et en nourriture de type course. Entre ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

Environnement et respect :

Le parcours se trouve en Zone NATURA 2000 Le PNR (parc national régional) nous autorise à y accéder sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides.

Disqualification : en cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses détritiques jusqu'au **ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.**

La nature est si belle, respectons-la !

En cas d'annulation ou de neutralisation de la course, l'organisation ne procédera à aucun remboursement d'inscription mais s'engage à faciliter l'inscription des concurrent(e)s arrêté(e)s pour l'édition suivante.

Sécurité :

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

Conformément à la circulaire interministérielle n° DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013, cette épreuve sportive bénéficie du régime de la priorité de passage. Attention chaque coureur doit respecter le code de la route

Droit à l'image :

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Données personnelles :

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Tout participant(e) au Maratrail peut avoir accès aux données personnelles le concernant.

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des options du Maratrail pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

Mise Hors Course :

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Ce concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux Éditions suivantes.